

Chargé de projets "paysage - aménagement - urbanisme"



Date de publication de l'offre

01/07 - 04/08/2024

Type d'emploi

CDI

Catégorie de métier

Paysage - urbanisme - architecture

Nom de l'organisme

Syndicat mixte Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Mission

Dans le cadre de la Charte du Parc actuelle 2012-2027 :

- Rédaction avis du Parc : analyse des enjeux relatifs aux thématiques sus mentionnées et préconisations ; interactions avec les autres chargés de projets thématiques,
- Finalisation du Schéma d'accueil autour du site classé des Gorges du Loup,
- Consolidation de l'expérimentation « Habiter Parc » avec la Fédération des PNR de France en faveur de la qualité patrimoniale des constructions ou rénovation/réhabilitation de bâtiments (mobilisation des maîtres d'œuvre et agences immobilières au sein d'une communauté pour sensibiliser aux ambitions soutenues par la Charte du Parc naturel régional).

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc :

- Animer les orientations retenues suite au travail en cours sur l'opportunité/faisabilité d'un observatoire photographique du paysage,
- Être force de proposition et de pédagogie sur les thématiques sus mentionnées et la sobriété foncière pour la prochaine Charte de Parc (parangonnage, animations auprès de différents publics, suggestions de mesures pertinentes pour la charte, les questions évaluatives et les indicateurs à privilégier),
- En lien avec l'Education à l'Environnement et au Territoire, explorer avec des partenaires choisis la question de la villégiature par la construction d'un « RDV du Parc » dédié à ce sujet à l'interface des thématiques paysage, patrimoine architectural, tourisme, habitat, ...

Pour ce faire, sous la responsabilité hiérarchique de la direction, le chargé de projets :

- Veille à inscrire les opérations dans le respect de la Charte du Parc, et en complémentarité/synergie avec les autres partenaires du territoire (notamment Intercommunalités et DDTM),
- Travaille en étroite collaboration avec les chargés de projets dont les champs d'intervention sont reliés à ses missions afin d'assurer la cohérence avec les programmes d'actions correspondant et d'améliorer réciproquement la transversalité/intégration des projets,
- Mobilise et accompagne le ou les élus référents sur les thématiques le cas échéant, se rend disponible en appui aux élus du territoire (dans les limites et priorités du plan de charge validées par la hiérarchie, et selon procédure de sollicitation),
- S'implique dans les différents réseaux d'acteurs et institutionnels utiles à la conduite à bonne fin des projets, pour élargir le champ de vision sur des problématiques communes, voire recherche des coopérations ; assure une veille juridique, technique et scientifique,
- Propose et organise toutes les réunions, concertations et comités nécessaires à l'avancement des projets,
- Veille aux possibilités de financement pour les projets du territoire et au suivi budgétaire de ses actions.

Ce faisant les compétences de l'agent seront mobilisées pour participer aux échanges multi-thématiques, actualiser ou proposer des partenariats dans ses domaines de mission.

Profil

FORMATION – DIPLOMES REQUIS

- Formation : formation supérieure Bac +5 (ou Bac + 2 sous condition d'une expérience significative réussie dans des fonctions comparables) dans le domaine du paysage et de l'aménagement des territoires ruraux.
- Expérience : au moins 2 ans en lien avec l'aménagement durable ou les paysage, l'animation et développement territoriale, la conduite de projet
- Permis B indispensable. Le PNR met à disposition des véhicules de service pour les missions de l'agent.

CONNAISSANCES

- Missions, enjeux, organisation, fonctionnement d'un PNR et de son environnement institutionnel,
- Connaissance du fonctionnement des collectivités et établissements publics,
- Connaissances techniques généralistes dans les domaines du paysage, des infrastructures/aménagement/urbanisme avec une entrée intégration paysagère et environnementale et développement local,
- Connaissance des réglementations, des politiques, des outils juridiques et financiers nationaux et européens dans ces domaines, dispositifs de financements,
- Connaissances des procédures de marché public,
- Gestion des programmes et des budgets,
- Maîtrise des outils de bureautique et si possible des logiciels SIG,
- Expertise dans le champ de l'architecture et du paysage.

CAPACITES RECHERCHEES

- Animation, coordination et mobilisation des acteurs, sens de la médiation,
- Sens de l'organisation, méthode, synthèse, autonomie,
- Vision stratégique, créativité,
- Bonnes capacités d'expression écrite et orale,
- Travail en équipe, aisance relationnelle.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE :

Sous l'autorité du directeur-adjoint, dans le cadre de la Charte du Parc et des projets d'actions décidés par le Comité Syndical, le/la Chargé.e de projets est autonome et responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des projets. Il/elle est amené.e à encadrer des stagiaires ou saisonniers dans sa mission.

Le travail auprès des élus, de professionnels et d'habitants ou des actions spécifiques peuvent amener l'agent à travailler ponctuellement le soir ou les week-ends.

Informations complémentaires

- Temps de travail : temps complet sur la base de 35h/semaine. Déplacements et réunions possibles le week-end et en soirée selon les besoins de la mission ;
- Lieu de travail : 1, avenue François Goby- 06460 Saint-Vallier-de-Thiery .
- Type de poste : Contrat de projet -emploi non permanent -Contrat à durée déterminée d'un an (potentiellement renouvelable selon résultat de l'expérimentation et la possibilité de maintien d'un poste complémentaire) ;
- Rémunération : selon grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale - Ingénieur territorial (Catégorie A) et selon expérience ;
- Avantages : tickets restaurant
- Prise de poste : à partir du 1er septembre 2024

Coordonnées pour postuler

Lettre de motivation et CV à adresser par mail uniquement : recrutement@pnr-prealpesdazur.fr au plus tard le 4 août 2024 avec en objet la mention « Recrutement chargé de projet paysage aménagement urbanisme ».